

Fiche opération BD2M

Foyer de vie AMAPEI au DEVENS



Type de bâtiment
Foyer

Type d'opération
Neuf

DATE de la Commission d'Évaluation
06/06/2023

Niveau
BD2M



Foyer de vie pour l'AMAPEI

Présentation

L'association Monégasque pour l'Aide et la Protection de l'Enfance Inadaptée (AMAPEI), créée en 1966, est consacrée à l'aide et l'accompagnement de déficients mentaux âgés de plus de 18 ans. L'AMAPEI gère une structure d'accueil de jour de personnes handicapées bénéficiant d'une animation socio-culturelle, ainsi qu'un centre de loisirs de plein-air de la Principauté (accueil scolaire), situé dans la commune de La Turbie. Un centre d'hébergement existe, mais ne peut être agrandi pour s'adapter aux nouveaux besoins. Sa rénovation pour mise aux normes s'avérant très coûteuse et complexe, il a donc été décidé d'en construire un nouveau.

Le projet est actuellement en phase réalisation.

Fiche d'identité

- Programme : Foyer
- Permis de construire : 13/01/2023
- Achèvement des travaux : 18 mois
- Autres Reconnaissances : /
- EnR : /
- Adresse : 1310 route de Beausoleil, LA TURBIE

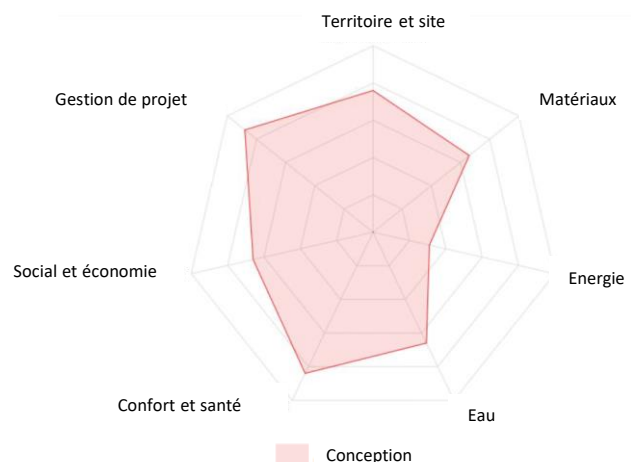
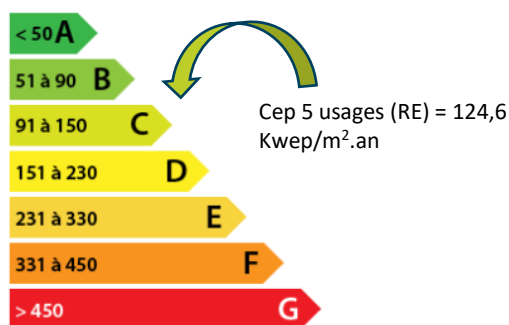
Mots clés

- Intégration paysagère
- Réemploi
- Gestion des eaux
- Inclusion
- Anticipation

Acteurs

MISSION	NOM	MISSION	NOM
Maître d'ouvrage	Direction des Travaux Publics	AMO/Accompagnateur BD2M	TR-AME
Architecte	MBO ARCHITECTURE	Bureau d'études	Diana Conseil, B52, SAMMI, TPFI, Marshall Day
Entreprises :			

Performances



Mode constructif et systèmes techniques

DÉSIGNATION	DESCRIPTION	DÉSIGNATION	DESCRIPTION
Plancher bas	Dalle béton + isolant polyuréthane + finition béton	Chauffage	PAC Air/Eau réversible
Murs extérieurs	Murs non enterrés : pierre + béton + isolant intérieur fibre de bois + BA18	Ventilation	CTA simple flux chambres + CTA double flux unité de vie et bureaux
Toiture	Toiture RDC : isolant polyuréthane + étanchéité + terre végétale + laine de bois + BA18	ECS	PAC Air/Eau + ballon 1500L

Points remarquables

Une parfaite insertion dans le site naturel



Une architecture adaptée

- Préservation du site : limiter l'impact du projet sur la biodiversité et le paysage (prescription ABF : panneaux solaires interdits, conservation des arbres).
- Une intégration paysagère optimale : bâtiment semi enterré, finitions de façades en pierres, architecture tournée vers la végétalisation.
- Réemploi de matériaux de terrassement sur le projet, y compris au niveau de l'habillage de façade, utilisation de la terre du site pour le mélange de la toiture végétalisée.
- Une bonne gestion des eaux :
 - présence d'équipements à économiseurs d'eau ;
 - traitement des eaux usées et infiltration à la parcelle ;
 - infiltration des eaux de pluie à la parcelle vers les espaces verts ;
 - plantation d'espèces locales nécessitant peu d'arrosage l'été ;
 - création d'une toiture végétalisée ;
 - mise en place d'un parking en surface perméable.

Un projet à l'écoute des usages et des usagers

- Recours à des consultations régulières avec les usagers pour la conception du centre : implication des futurs usagers dans la conception du foyer ainsi que dans l'organisation du chantier.
- Anticipation des problématiques des nuisances de chantier vis à vis des résidents.
- Mise en œuvre d'un projet allant au-delà des obligations réglementaires sur l'accessibilité du fait des troubles physiques et mentaux des résidents.
- Présence d'un jardin aromatique pour éveiller les sens des usagers.
- Construction du nouveau centre d'hébergement à proximité du centre d'accueil de jour, facilitation de la communication entre les bâtiments, mutualisation des ressources (cuisine, personnels, ...) et participation à la création d'un pôle social mutualisé avec le centre de loisir voisin.



Un cadre de vie idyllique favorisant bien-être et inclusion